



**Maine et Loire**

## **Compte rendu du CHS-CT du 26/02/2019**

**FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT**

☑ [HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

✉ [fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr)

Ce CHSCT programmé initialement le 31 janvier, s'est tenu le 26 février 2019 après midi. Les représentants **FO** ont lu la déclaration liminaire (à retrouver sur notre site **FO DGFIP 49**).

En réponse, M Derrac a estimé que nous ne faisons pas face à une destruction, mais à un resserrement du réseau. Il a rappelé son objectif, à l'horizon 2020, d'une trésorerie par EPCI, et le recours aux Maisons de services au public pour assurer l'accueil du public en « front office ». Il a affirmé ne pas avoir reçu de demande pour la création d'agences comptables dans le département. Il a rappelé que 3 Trésoreries seront chargées de la gestion hospitalière.

Il a annoncé la fusion à l'horizon 2022 des SPF en un SPF départemental unique (en laissant toutefois une antenne à Cholet et en permettant un travail à distance pour les collègues du SPF de Saumur)

Il a confirmé que des démarches sont en cours afin d'assurer le remplacement du Docteur Autran (Médecin de prévention) qui part à la retraite en juillet 2019.

### **PROJETS IMMOBILIERS A LA CITE ADMINISTRATIVE d'ANGERS :**

M. Derrac a rappelé que le bail de location concernant les locaux situés rue de Rennes prend fin le 30 juin 2019. La Trésorerie Amendes et la Paierie Départementale devront donc avoir été réinstallées avant cette date.

### **ATSCAF et LOCAUX SYNDICAUX :**

la Trésorerie Amendes va être relogée dans les locaux actuellement occupés par le PRS au bâtiment D de la Cité Administrative. Un accueil commun plus vaste T.Amendes- SIE sera créé entraînant un déplacement du standard téléphonique. Le PRS et le standard déménageront au 2ème étage dans la partie actuellement vacante.

Le local de l'ATSCAF sera réinstallé dans une partie de l'actuel local courrier, (Bâtiment C) à l'entrée de la Cité, libérant de la place pour permettre l'installation de l'ensemble des organisations syndicales au rez-de-chaussée du bâtiment D.

La Direction a déposé une demande auprès de la préfecture et de l'éducation nationale afin de sécuriser les accès aux étages (contrôle des accès aux étages, et entrée des agents par le sous-sol à l'arrière du bâtiment D).

Concernant le réaménagement des syndicats et le déménagement de l'ATSCAF, des remarques avaient été formulées lors de la commission immobilière qui s'était tenue le 14 décembre 2018. Les nouveaux plans tiennent compte des modifications demandées. Les représentants **FO DGFIP** votent favorablement à ces réinstallations.

### **PRS :**

l'arrivée du PRS se fera après des travaux de peinture et changement des sols dans certains bureaux. La demande des agents du service des procédures collectives visant à la la création de trois bureaux individuels, relayée par l'ensemble des syndicats, a été refusée par la Direction.

Une impossibilité de créer de nouvelles ouvertures dans les murs à cause de la présence d'amiante dans les sols et le coût de ces travaux sont mis en avant.

Comme solution à cette problématique, la direction propose au chef de service de réorganiser l'attribution des bureaux, afin de permettre aux agents de ce service de travailler dans de meilleures conditions.

Les représentants **FO DGFIP49** et l'ensemble des représentants du personnel ont émis un avis défavorable à cet aménagement.

### Accueil commun SIE ANGERS EST et T AMENDES :

les représentants **FO DGFIP 49** ont dénoncé l'isolement du ou des collègues de la T. Amendes qui travailleront à l'accueil par rapport au reste du service. Un tel aménagement n'apparaît pas judicieux au niveau de la sécurité. Nous avons déjà soulevé cette problématique le 14 décembre 2018.

La Direction a répondu que le trajet entre le bureau du chef de poste et l'accueil n'est que de 40 secondes environ, donc ce n'est pas long... Pour **FO**, 40 secondes face à un contribuable agressif, c'est beaucoup trop !

**FO** obtient que le « mange-debout » soit fixé au sol afin de ne pas devenir un potentiel projectile et qu'aucun extincteur soit implanté dans ce local du côté public.

Les représentants **FO DGFIP 49** ont demandé que les agents de la Trésorerie Amendes puissent accéder par une porte située sur le côté du bâtiment. La direction refuse car c'est une issue de secours. L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail intervient en indiquant que ce n'est pas un motif valable, la sortie de secours pouvant aussi servir d'accès aux agents.

La direction précise que la climatisation sera revue dans le local d'accueil et que les travaux se dérouleront en mai ou juin, mais pas pendant la période de la campagne IR. M Derrac indique que, si les travaux ne sont pas finis au 30 juin 2019, l'accueil « amendes SIE » sera transféré vers l'accueil du SIP.

Les représentants **FO DGFIP 49** ont émis un avis défavorable sur le projet d'accueil commun et de réinstallation de la T Amendes notamment du fait de l'isolement de l'agent d'accueil.

### RELOGEMENT PAIERIE DEPARTEMENTALE :

la réinstallation de la Paierie Départementale est prévue dans les locaux situés au 2<sup>nd</sup> étage du bâtiment boulevard Henri Arnauld. Les bureaux sont assez spacieux et ne nécessitent pas, selon la direction, de travaux d'aménagement.

Les représentants **FO** votent pour cette réinstallation, avec néanmoins une réserve liée à la présence de moquette au sol. La direction précise que le remplacement des moquettes fait l'objet d'un plan pluriannuel.

### EXAMEN des rapports de visite d'une délégation du CHS CT :

**SIP et SIE Angers Est** : une visite de ces 2 services a eu lieu en Juin 2018. Les travaux, dont l'urgence avait été signalé par les représentants du personnel, ont été réalisés en quasi-totalité.

**FO** a demandé au Directeur, un point sur le dossier de remplacement des fenêtres dans le cadre du plan national pluriannuel d'isolation des bâtiments administratifs. M Derrac a répondu que le dossier de la Cité Administrative d'ANGERS est toujours à l'étude, et qu'il n'a pas encore été retenu.

### CFP de CHOLET :

suivant les conclusions de l'étude thermique financée par le CHS courant 2018, un technicien passera le 4 mars 2019 établir un devis pour des travaux d'isolation de la toiture.

### Réponses aux questions diverses de **FO**

-**A la TPM d'ANGERS** : les travaux de désamiantage du hall de la Mairie concernent les dalles collées au plafond. Un confinement est en place, des mesures d'empoussièrement sont en cours dans les locaux de la trésorerie municipale.

-**CENTRE DE CONTACT** : une entreprise a proposé des solutions pour réduire le bruit ambiant. Elle suggère l'installation de panneaux acoustiques à mi-hauteur entre les bureaux, au-dessus des espaces de travail ainsi qu'au bout de ces espaces.

-**SIP ANGERS EST** : secteur Layon et Authion : des techniciens ont établi que la présence de nombreuses armoires et la configuration des locaux ne permettent pas la pose de panneaux acoustiques aux murs pour réduire le bruit. Ils préconisent la pose d'un sol textile (moquette) et des panneaux au plafond.

-**DDFIP TALOT** : le Directeur a annoncé la création de plusieurs bureaux à la place de la salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage (1 bureau inspectrice TAMRAP, 1 bureau chargée de clientèle, 1 bureau pour les services CDC et DFT). Au RDC, une salle de réunion va être aménagée et un couloir va être créé afin de faciliter l'accès à la caisse.

**Vos représentants **FO DGFIP 49** au CHSCT : Olivier AUDOUX et Manuela BODIN**